

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AVERDON DU 25 MARS 2021

### ORDRE DU JOUR :

- 1 – Approbation du compte de gestion 2020
- 2 - Vote du compte administratif BP primitif 2020
- 3 - Affectation des résultats
- 4 - Vote des subventions aux associations
- 5 - Vote des taux d'imposition 2021
- 6 - Vote du budget 2021
- 7 - Compte rendu de commissions

### **Délibération 2021-10 : Approbation du compte de gestion 2020**

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé par le Trésorier de Blois Agglomération, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

### **Délibération 2021-11 : Approbation du compte administratif 2020 – Commune**

Considérant que Didier MOELO, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Gilbert DUGUET, doyen de la séance, pour faire adopter le compte administratif du budget primitif commune,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur,

	Section d'investissement		Section de fonctionnement
	réalisé	Reste à réaliser	réalisé
Dépenses de l'exercice 2020	330 987.09 €	202 020,00 €	367 429.52 €
Recettes de l'exercice 2020	368 096.43 €	92 775,00 €	512 023.28 €
<b>Résultat brut de clôture</b>	<b>+ 37 109.34 €</b>	<b>- 109 245,00 €</b>	<b>+ 144 593,76 €</b>
<i>Résultat 2019</i>	<i>16 594.99 €</i>		<i>348 574.59 €</i>
Part affectée à l'investissement 2021			
Résultat net cumulé de clôture <i>avec la reprise des restes à réaliser</i>	- 55 540.67 €		493 168.35 €
Résultat global des sections	<b>+ 437 627.68 €</b>		

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

### **Délibération 2021-12 : Affectation des résultats**

En application de l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2019	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT BRUT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	SOLDE RAR	RESULTAT NET DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
INVESTISSEMENT	-16 594.99 €		37 109.34 €	<b>53 704.33 €</b>	D: 202 020 € R: 92 775 €	<b>-55 540.67 €</b>
FONCTIONNEMENT	348 574.59 €	0 €	144 593.76 €	493 168.35 €		<b>493 168.35 €</b>
TOTAL	365 169.58 €	0 €	181 703.10 €	546 872.68 €	-109 245.00 €	437 627.68 €

En tenant compte du besoin de financement, le conseil municipal affecte au budget primitif 2021 le résultat de la section de fonctionnement qui s'élève à 348 574.59 € de la façon suivante :

- ▶ Au compte 1068 => **55 540.67 €**
- ▶ Report de fonctionnement au compte 002 => **437 627.68 €**
- ▶ Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 => **53 704.33 €**

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

### **Délibération 2021-13 : Vote des subventions aux associations**

En application de l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

AIMRA	30.00 €
Amicale sportive de Marolles	100.00 €
Association de gym Averdonnaise	200.00 €
Association de Pêche du Grand Marais	150.00 €
Tennis club d'Averdon	150.00 €
Centre de loisirs Grand Pierre de Marolles	1 500.00 €
Com des Mômes	150.00 €
Conciliateurs de justice	30.00 €
souvenir français	30.00 €
Fondation du patrimoine	75.00 €
Association des secrétaires de mairie	30.00 €
Vallée de la Cisse	30.00 €
Jeunes Pompiers d'Herbault	30.00 €
ArtéCisse	30.00 €
La flamme Landaise	100.00 €
Amicale Pompier Averdon	150.00 €
SID La Chapelle Vendomoise	100.00 €

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions aux associations pour un montant total de **2 885€** (sous réserve que les dossiers soient complets)

**Délibération approuvée par 12 voix pour, 3 abstentions et 0 contre**

### **Délibération 2021-14 : Vote des taux d'imposition 2021**

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Taxe foncier bâti ▶ 43.04 % (parts communale + départementale)

Taxe foncier non bâti ▶ 37.48 %

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le taux des trois taxes locales pour l'année 2020.

Il rappelle que les taux votés en 2020 n'ont pas été revalorisés.

Après en avoir largement débattu, le conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021 de 2%

**Délibération approuvée par 13 voix pour, zéro abstention et 2 contre**

### **Délibération 2021-15 : Vote du budget 2021**

Vu la délibération de ce jour, approuvant le compte administratif 2020 et décidant de l'affectation des résultats,

Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

Le conseil municipal, après délibération,

VOTE le budget primitif 2021 équilibré en recettes et en dépenses par section comme suit :

▶ Section de fonctionnement : 902 017.68 €

▶ Section d'investissement : 961 650.00 €

APPROUVE le vote du budget primitif 2021

**Délibération approuvée par 14 voix pour, 1 abstention et 0 contre**

## Compte rendu de commissions

Urbanisme : 2 demandes préalables et 2 permis de construire ont été déposés en mars

Scolaire : une offre d'emploi d'agent d'entretien va être publiée

PLUI : Une réunion a eu lieu avec 3 agriculteurs de la commune et un représentant de la mairie, la version 4 du PLUI est finalisée.

TRAVAUX : Les travaux de l'église avancent

LOTISSEMENT : Une rencontre avec l'architecte des bâtiments de France a eu lieu pour la présentation du projet.

SIVOS : le vernissage du projet avec l'école d'art est reporté.

Point sur les commissions Agglopolys.

\*\*\*\*

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au 29 avril 2021 (sauf contre-ordre).

La séance est levée à 22 heures 45.